



Documentation Web – Prix de reconnaissance Essor 2013-2014

Les Prix de reconnaissance Essor

Chaque année, les Prix de reconnaissance Essor soulignent le travail passionné des pédagogues et des responsables scolaires qui, avec les jeunes, réalisent des projets novateurs et imaginatifs. Ces actions favorisent la persévérance scolaire en suscitant l'engagement et la réussite des élèves. Les Prix de reconnaissance Essor sont aussi l'occasion de mettre en valeur les initiatives des établissements d'enseignement et des artistes, des auteurs et des organismes culturels des différentes régions du Québec qui ont pour objectif de faciliter l'intégration de la dimension culturelle à l'école.

Les projets admissibles aux Prix de reconnaissance Essor, qui font la promotion de la culture, doivent, par leur caractère interdisciplinaire, inclure au moins une discipline artistique. Les enseignantes et les enseignants qui présentent un tel projet peuvent remporter, pour leur école, un prix régional d'une valeur de 2 000 \$. Selon le caractère exceptionnel du projet soumis, les pédagogues peuvent même remporter l'un des neuf prix nationaux, dont le grand prix national qui est assorti d'une bourse de 10 000 \$.

NOUS ATTENDONS VOTRE PROJET!

- [Orientations et conditions d'admissibilité](#)
- [Sélection et évaluation des projets](#)
- [Présentation d'un projet](#)
- [Prix régionaux](#)
- [Prix nationaux](#)
- [Partenaires](#)

[Gagnants régionaux 2012-2013](#)

[Gagnants régionaux 2011-2012](#)

[Gagnants nationaux 2012](#)

[Photos du gala national 2012](#)



[Gagnants régionaux 2010-2011](#)

[Gagnants nationaux 2011](#)

[Photos du gala national 2011](#)

[Gagnants régionaux 2009-2010](#)

[Gagnants nationaux 2010](#)

[Photos du gala national 2010](#)

ORIENTATIONS

En reconnaissant des projets à caractère éducatif et artistique qui font appel au partenariat et à la collaboration, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que leurs partenaires visent à promouvoir :

- l'importance d'une formation artistique et culturelle de qualité et l'excellence des actions menées par les enseignantes, les enseignants et leurs partenaires;
- la réalisation d'activités associant les disciplines artistiques enseignées à l'école – art dramatique, arts plastiques, danse, musique – et d'autres disciplines;
- la collaboration et la concertation entre des partenaires des milieux scolaire, culturel, associatif, municipal, d'affaires et autres dans le but d'intégrer la dimension culturelle à l'école.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ D'UN PROJET

Le projet interdisciplinaire doit répondre aux conditions suivantes :

1. Il doit mettre en valeur au moins l'une des quatre disciplines artistiques.
2. Les activités qui composent le projet doivent mettre à contribution l'enseignante ou l'enseignant d'arts et respecter les démarches disciplinaires propres aux disciplines concernées.
3. Il doit faire appel à la contribution de l'équipe-école ou de la commission scolaire et de partenaires.
4. Il doit se réaliser majoritairement à l'intérieur de l'horaire scolaire ou dans le prolongement des cours d'arts. Se déroulant durant l'année scolaire 2013-2014, les activités principales doivent être amorcées au plus tard en février 2014 et se conclure à la fin de l'année scolaire en cours.



5. Il doit être conforme aux orientations et aux valeurs éducatives énoncées dans le Programme de formation de l'école québécoise.
6. Les œuvres utilisées dans le cadre de ce projet doivent respecter la [Loi sur le droit d'auteur](#).
7. Une école ayant remporté un Prix de reconnaissance Essor régional pendant trois années consécutives ne peut soumettre un projet pour une quatrième année, à moins qu'il ne s'agisse d'un projet totalement différent.
8. Le dossier de présentation doit inclure les documents complémentaires nécessaires (voir la section « [Présentation de projet](#) »).
9. **LA NOUVELLE DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UN PROJET EST LE 31 MAI 2014.**

SÉLECTION DES PROJETS

1^{re} étape : Vérification des dossiers de candidature

Un comité vérifie les dossiers soumis ainsi que la documentation complémentaire pour s'assurer qu'ils sont admissibles et qu'ils contiennent tous les éléments devant être analysés par le comité de sélection. Au besoin, la personne responsable du projet recevra une demande de renseignements complémentaires.

2^e étape : Sélection des gagnants régionaux et nationaux

Les personnes faisant partie des comités chargés de sélectionner les gagnants régionaux et nationaux sont issues :

- de chacune des quatre associations d'enseignantes et d'enseignants du domaine des arts;
 - de l'Association québécoise des comités culturels scolaires;
 - de l'Association des comités de parents du Québec;
 - du milieu culturel;
 - des associations de directrices et directeurs d'école du Québec;
 - des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
 - des directions régionales du ministère de la Culture et des Communications.

Une conseillère ou un conseiller pédagogique responsable du domaine des arts dans sa commission scolaire en fait aussi partie.



Les décisions prises par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Culture et des Communications à la suite des recommandations du comité de sélection sont considérées comme finales.

ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets soumis sont évalués à partir des critères suivants :

- la place accordée aux arts dans la réalisation du projet et le respect de la démarche disciplinaire propre à chacune des disciplines artistiques concernées en rapport avec les orientations et les valeurs éducatives des programmes d'arts;
- la qualité des éléments qui accompagnent les différentes réalisations artistiques : extraits audiovisuels, bandes sonores; images; décors; répertoire musical, dramatique ou chorégraphique;
- la collaboration ou la participation active des personnes suivantes :
 - enseignantes et enseignants spécialistes du domaine des arts;
 - enseignantes et enseignants généralistes ;
 - élèves (le plus grand nombre possible);
 - partenaires d'une ou de plusieurs écoles ou commissions scolaires;
 - artistes ou organismes des milieux artistique et culturel;
 - parents;
 - tout autre partenaire (entreprise, municipalité, communauté, cégep, etc.);
- l'originalité et le caractère novateur des activités qui composent le projet;
- la visibilité du projet et ses retombées dans l'ensemble de la communauté scolaire et extrascolaire (municipalité, autre région du Québec, autre pays, etc.);
- la présence d'activités amenant les élèves à s'engager dans une démarche qui respecte les grands principes du développement durable, soit sur le plan environnemental, social et économique.

PRÉSENTATION D'UN PROJET

Les groupes et les organismes suivants peuvent présenter un projet :

- une équipe représentant une école ou un groupe d'écoles primaires ou secondaires du secteur public ou privé, francophone ou anglophone;
- une commission scolaire qui a élaboré un projet artistique et culturel avec la collaboration d'un comité culturel scolaire et de partenaires artistiques ou culturels.



Dans le but de simplifier le processus de rédaction de la mise en candidature, il y a maintenant un seul [formulaire](#) à transmettre, accompagné de la documentation complémentaire.

UNE SEULE DEMANDE PAR PROJET

Documentation complémentaire

La documentation complémentaire est obligatoire. C'est une condition d'admissibilité. Cette documentation permet au comité de sélection de porter un regard tant sur le processus que sur la qualité du produit final du projet.

Il peut s'agir de :

- tout document présentant les différentes étapes d'élaboration du projet (document visuel exposant le processus, portfolio **électronique** démontrant l'évolution du projet, etc.);
- tout document montrant l'élève en action (photographies, captation de répétition, produit final, etc.);
- tout document jugé pertinent pour l'étude du dossier.

La documentation complémentaire doit être entièrement en version électronique. Elle doit être fournie au plus tard le **31 mai 2014**. Pour tout document qui ne correspond pas aux critères indiqués (productions audiovisuelles, outils promotionnels, etc.), veuillez écrire à politique-culturelle@mels.gouv.qc.ca au plus tard le **26 mai 2014**.

Documents fournis :

- des articles de journaux, numérisés;
- des outils promotionnels, photographiés puis numérisés;

et, **selon la discipline artistique principale concernée :**

- de **une à dix photographies ou productions d'élèves** (projets en arts plastiques)
- un enregistrement audionumérique, en format QuickTime ou Windows Media, d'une durée maximale de 5 minutes et d'un poids maximal de 50 Mo (projets en musique);
- un court extrait vidéo, en format QuickTime ou Windows Media, d'une durée maximale 5 minutes et d'un poids maximal de 50 Mo (projets en musique, en art dramatique ou en danse).



Lorsque les documents complémentaires contiennent une captation d'images (séquence vidéo, photos ou autres) ou une séquence audio permettant d'identifier un élève, la personne responsable du projet doit s'assurer que l'un des titulaires de l'autorité parentale a été informé de cette démarche et qu'il a donné son accord.

Étapes à suivre pour déposer un dossier de candidature :

Si vous désirez communiquer d'autres renseignements par la suite ou si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez écrire à politique-culturelle@mels.gouv.qc.ca.

Voici les étapes à suivre :

- Ouvrez le [Formulaire de mise en candidature et d'authentification](#) (PDF dynamique);
- Remplissez le formulaire et le sauvegarder ou encore sauvegardez le formulaire pour le remplir plus tard;
- Numérisez la dernière page du formulaire, y compris les signatures, et envoyez-la à politique-culturelle@mels.gouv.qc.ca en précisant dans l'envoi le nom de l'école et de la commission scolaire, le cas échéant
- Envoyez le formulaire de mise en candidature et d'authentification complété à politique-culturelle@mels.gouv.qc.ca.

Si vous désirez expédier de la documentation supplémentaire par la poste (CD ou DVD), prenez d'abord contact avec la personne responsable de la gestion des Prix de reconnaissance Essor en écrivant à politique-culturelle@mels.gouv.qc.ca au plus tard le **26 mai 2014**.



PRIX RÉGIONAUX

- [Prix régionaux 2012-2013](#)
- [Prix régionaux 2011-2012](#)
- [Prix régionaux 2010-2011](#)
- [Prix régionaux 2009-2010](#)

Deux prix par région constitués chacun :

- d'une bourse de 2 000 \$ offerte par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (1 250 \$) et le ministère de la Culture et des Communications (750 \$).

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport compte onze directions régionales. À la suite de l'évaluation, il se peut qu'aucun projet ne soit retenu dans une région ou qu'un seul le soit.

Enfin, les Prix de reconnaissance Essor récompensent les initiatives et le dynamisme des milieux éducatifs et culturels, tout en tenant compte des couleurs régionales.

Ils sont décernés pour les projets qui répondent le mieux aux critères suivants :

- la diversité et l'originalité, quant à la structure, au contexte de réalisation, au contenu ou aux activités qui les composent;
- un partenariat dynamique avec des ressources communautaires, culturelles, scolaires ou autres;
- la quantité et la qualité des moyens de communication utilisés pour faire la promotion des arts et de la culture;
- la qualité de leur approche pédagogique et des moyens utilisés pour contribuer aux apprentissages artistiques des élèves;
- la qualité de leur approche culturelle et des moyens utilisés pour intégrer la dimension culturelle à l'école;
- la sensibilisation à l'efficacité économique, ainsi que le souci de la protection environnementale et de l'équité sociale.



PRIX COUP DE COEUR

Projet TEACCH en musique

À titre exceptionnel dans le cadre des Prix de reconnaissance Essor, une bourse de 750 \$, attribuée par le ministère de la Culture et des Communications, a été remise pour un projet dont l'intérêt mérite d'être souligné. En effet, les membres du comité de sélection ont été particulièrement touchés par le projet *TEACCH en musique* de l'Académie les Estacades de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, qui a été réalisé avec des élèves atteints d'autisme, du syndrome d'Asperger ou de troubles apparentés au développement. Ces jeunes ont appris de courtes pièces musicales dans le but de produire un enregistrement audio ainsi qu'un concert de fin d'année. En arts plastiques, les élèves ont élaboré la pochette du CD. D'apparence simple, ce projet a nécessité un travail de longue haleine et a eu des retombées appréciables sur le plan humain et pédagogique.



M^{me} Carole Gaudet, directrice régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec, M. André Godbout, enseignant responsable du projet gagnant, et M. Alain Pagé, directeur adjoint.



PRIX NATIONAUX

[Gagnants nationaux 2012](#)

[Photos du gala national 2012](#)

[Gagnants nationaux 2011](#)

[Photos du gala national 2011](#)

[Gagnants nationaux 2010](#)

[Photos du gala national 2010](#)

Prix nationaux choisis parmi les gagnants régionaux

Les gagnants des prix régionaux sont automatiquement admissibles à l'obtention d'un prix national et ces projets sont réévalués en fonction de critères supplémentaires.

Le Grand prix national Essor¹

- Une bourse de **10 000 \$**, offerte par le **ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (7 000 \$)** et **BMO Groupe financier (3 000 \$)**.

Ce prix est décerné pour un projet qui répond de manière exceptionnelle à l'ensemble des critères des Prix de reconnaissance Essor.

Les critères d'évaluation associés à ce prix sont :

- la démonstration de la coopération entre les différents partenaires et d'appuis multiples de la collectivité;
- la présence d'activités qui suscitent l'intérêt des jeunes, correspondent à leurs préoccupations et encouragent les nouvelles pratiques culturelles;
- la démonstration d'efforts collectifs et individuels ainsi que l'enthousiasme des intervenants;
- la diversité des activités visant le développement global des élèves dont des activités à caractère culturel (collaboration avec des partenaires culturels, sorties dans des lieux culturels, etc.);
- le respect des jeunes et de leurs possibilités.



Le prix Partenariat

- Une bourse de **5 000 \$** offerte conjointement par le **ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport** et le **ministère de la Culture et des Communications**

Ce prix est décerné pour un projet qui se distingue par la présence marquée d'un partenariat dynamique entre les milieux scolaire et culturel ainsi qu'avec d'autres partenaires (associatifs, municipaux, du secteur privé, etc.).

Les critères d'évaluation associés à ce prix sont :

- la collaboration significative des partenaires, qui agissent en complémentarité;
- l'importance manifeste du partenariat dans la réalisation globale du projet;
- la collaboration active des partenaires allant au-delà du soutien accordé sous forme de ressources financières ou matérielles;
- la constance et la cohérence des interactions entre les partenaires et les élèves tout au long du projet.

Le prix Développement pédagogique

- Une bourse de **3 500 \$** offerte par le **ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Ce prix est décerné pour un projet qui se distingue par sa façon d'approfondir et de faire acquérir aux élèves des contenus disciplinaires et culturels ainsi que des moyens pour connaître d'autres coutumes d'ici ou d'ailleurs.

Les critères d'évaluation associés à ce prix sont :

- les liens entre les activités pédagogiques offertes et les visées du Programme de formation de l'école québécoise : le regard sur le monde, la construction de l'identité et le développement du pouvoir d'action;
- la pertinence et la diversité des moyens utilisés (thèmes signifiants, lien entre les disciplines, contextes, tâches variées, etc.) pour permettre le développement global des élèves (connaissances multiples, liens interdisciplinaires, capacité à résoudre des problèmes, développement du sens critique, etc.);
- la contribution des différentes disciplines à la réalisation du projet, le respect de la démarche propre à chacune et les liens que les élèves sont amenés à faire entre ces disciplines;
- la diversité et la qualité des activités pédagogiques;
- la pertinence du thème abordé quant à sa flexibilité et son caractère rassembleur.



Le prix Culture

- Une bourse de **3 500 \$** offerte par le **ministère de la Culture et des Communications**

Ce prix est décerné pour un projet qui se distingue par la qualité de son approche culturelle et artistique ainsi que par l'originalité des moyens utilisés pour sensibiliser les élèves à la culture.

Les critères d'évaluation associés à ce prix sont :

- l'intégration de la dimension culturelle dans les activités par la prise en compte d'éléments culturels significatifs favorisant chez l'élève la prise de conscience, l'engagement et la réflexion tout au long du projet;
- la participation d'un partenaire culturel, qui prend part de façon marquée au projet et agit en collégialité et en complémentarité avec les enseignants;
- la poursuite de l'expérience culturelle de l'élève par la diffusion du produit (spectacle, exposition, etc.) en présence d'un partenaire culturel, tant au cours de la réalisation que de la diffusion de la production.

Le prix Isabelle-Aubin

- Une bourse de **2 500 \$** offerte par le **ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Ce prix est décerné pour un projet qui se distingue par la place accordée aux arts et à leur interaction avec les autres disciplines tout au long de la réalisation du projet.

Les critères d'évaluation associés à ce prix sont :

- la place importante accordée aux disciplines artistiques enseignées à l'école, tant dans leurs rôles particuliers que complémentaires;
- la mise à contribution des fondements et des principes du domaine des arts privilégiés dans le Programme de formation de l'école québécoise, qui font appel à une démarche artistique complète et le respect des trois temps de l'action en classe (la préparation, la réalisation et l'intégration);
- la collaboration des enseignantes et enseignants d'arts à toutes les étapes de réalisation du projet.



Le prix Télé-Québec

- Une bourse de **1 500 \$** et **une œuvre d'art**, offertes par [Télé-Québec](#)

Ce prix est décerné pour un projet qui se distingue par son rayonnement artistique et culturel dans la communauté, notamment par des activités qui font la promotion des arts et de la culture à l'école.

Les critères d'évaluation associés à ce prix sont :

- la présence de retombées positives suscitant l'attention du public ciblé ou de la population en général;
- l'appui manifeste de partenaires, de commanditaires ou de personnalités publiques;
- la démonstration des effets positifs sur les élèves au regard de leur motivation face à l'effort et de leur intérêt à l'endroit des arts.

Le prix Éducation artistique

- Des bourses offertes par les **associations d'enseignantes et d'enseignants du domaine des arts**, soit l'**Association québécoise des enseignants de la danse à l'école (AQEDÉ)**, l'**Association québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques (AQÉSAP)**, **Association Théâtre Éducation du Québec (ATEQ)** et la **Fédération des associations des musiciens éducateurs du Québec (FAMEQ)**.

Ce prix est décerné pour un projet qui se distingue par la qualité de l'éducation artistique offerte aux élèves au regard de la création, de l'interprétation et de l'appréciation d'une œuvre.

Les critères d'évaluation associés au prix sont :

- l'approche pédagogique novatrice qui va au-delà des façons de faire traditionnelles;
- le type de participation des élèves qui favorise les apprentissages artistiques et la personnalisation des approches et des techniques, notamment lors de la création, de l'interprétation ou de l'appréciation;
- les activités proposées, la contribution des différentes disciplines et les formes d'expression mises en valeur;
- la clarté des intentions éducatives du projet ainsi que la place importante laissée aux choix et aux initiatives des élèves;



- la présence d'une démarche artistique complète quant à la dynamique de création (les trois phases du processus et le jeu interactif des trois mouvements, soit l'inspiration, l'élaboration et la distanciation).

Le prix Développement durable¹ BMO Groupe financier

- Une bourse de **2 000 \$** offerte par [BMO Groupe financier](#).

Ce prix est décerné pour un projet qui se distingue par les activités qui encouragent l'implication des élèves sur le plan environnemental, social, économique et culturel.

Les critères d'évaluation associés à ce prix sont :

- la sensibilisation des élèves à l'adoption de mesures visant à prévenir la dégradation de l'environnement, notamment de l'environnement culturel, pour améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population et des générations futures;
- la sensibilisation des élèves au fait que la culture contribue à la prospérité et au développement des populations;
- la présence d'activités de concertation et de coopération qui placent les élèves dans des situations leur faisant prendre conscience de l'exclusion sociale et économique de certains individus et qui favorisent l'équité sociale (égalité, solidarité et diversité);
- la participation des élèves à toutes les étapes de la réalisation d'un produit ou d'une production, pour les sensibiliser à la valeur des ressources humaines, financières, matérielles et culturelles ainsi qu'aux conséquences de leurs choix sur l'environnement.

Le prix Culture pour tous 2013-2014

[Culture pour tous](#), un organisme à but non lucratif, veut souligner la portée d'un projet qui établit et maintient des liens durables entre le milieu de l'éducation, les ressources culturelles et la communauté.

Ce prix sera décerné pour un projet qui contribue à démocratiser la culture et qui se distingue par la création de liens entre les intervenants issus des milieux de l'éducation et de la culture. Le projet doit avoir été amorcé lors de la 17^e édition des Journées de la culture, qui ont eu lieu du 27 au 29 septembre 2013.

¹ Pour en savoir davantage sur la définition et les grands principes du développement durable, vous pouvez consulter la page suivante : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>.



Culture pour tous est heureux de s'associer aux Prix de reconnaissance Essor 2013-2014 en offrant une bourse de 5 000 \$, répartie comme suit :

- un montant de 3 000 \$ versé à la ressource culturelle professionnelle (organisme, artiste ou écrivain associé au projet);
- un montant de 2 000 \$ versé à l'école associée au projet.

Les critères d'évaluation associés à ce prix sont :

- l'engagement des partenaires culturels et scolaires dans le prolongement de l'expérience culturelle pendant l'année scolaire;
- l'exploration par les élèves de nouvelles avenues (types d'activités, thématiques abordées et moyens pédagogiques) qui se démarquent par la qualité et l'originalité des activités associant l'école, les ressources culturelles et la communauté;
- la poursuite des activités pendant l'année scolaire avec les mêmes partenaires et la perspective d'un prolongement des collaborations.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que les partenaires des Prix de reconnaissance Essor sont heureux de souligner la qualité et l'excellence des projets qui sont primés chaque année. Ils rappellent que les bourses doivent être investies dans des activités destinées au développement artistique et culturel des élèves.

1. Une commission scolaire ou une école qui a remporté le Grand prix national Essor n'est pas admissible à ce prix pendant les trois années subséquentes. Après ces trois années, un projet différent de celui ayant déjà remporté ce prix pourra être soumis.



PARTENAIRES

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Culture et des Communications se sont associés, au fil des ans, à des partenaires fidèles et engagés. Ce sont :



Les associations d'enseignantes et d'enseignants du domaine des arts :

